



Les Annales *du* *Mont-Saint-Michel*

Bulletin du pèlerinage et de l'Archiconfrérie

131^e année

Janvier - Février - Mars 2005

N°1

Editorial



Nous voici au début d'une nouvelle année, une page blanche que le Seigneur nous donne pour y graver une histoire aussi sainte que possible : la nôtre !

Si l'année 2004 s'est terminée avec le raz de marée en Asie et ses centaines de milliers de morts, elle s'est aussi conclue par un raz de marée de la générosité, peut-être parce que chacun a pris un peu mieux conscience que le globe terrestre ne se contrôle pas si facilement.

L'année qui s'ouvre devrait être celle qui verra reprendre les travaux pour garder au Mont Saint-Michel son caractère maritime. Si j'emploie le conditionnel c'est par prudence et par expérience. Depuis vingt huit ans que je réside au Mont, je réponds invariablement à la question : Quand vont commencer les travaux ? « L'année prochaine ! »

Il semble que ce millésime sera le bon. C'est pourquoi nous avons demandé à Monsieur François-Xavier de Beaulaincourt, Directeur Général du Syndicat Mixte (État, Région, Département, Commune), de répondre à cinq questions autour de ce projet, particulièrement en ce qui concerne l'accès au Mont lui-même.

Souvent, des personnes connaissant mal le Mont nous demande à quoi bon faire des travaux alors que les constructions ne sont en aucun cas menacées. La réponse est simple et je l'ai déjà mainte fois donnée : Le Mont Saint-Michel ne peut être séparé de son environnement. C'est le Mont dans la Baie qui est signifiant de la Création, du déluge, de la traversée de la Mer des Roseaux, du Baptême en même de l'Apocalypse. Au milieu d'un champs de carottes et de maïs, toute cette symbolique sera amputée d'un environnement qui fait sens et qui donne sens.

Que l'État et les collectivités locales travaillent ensemble à sauvegarder ce patrimoine culturel et religieux de notre pays est une très bonne chose. Je suis sûr que Michel suit tout cela avec attention. Par la prière et par notre vigilance positive, participons, à notre mesure, à cette belle aventure.

P. André Fournier
Recteur



Sommaire

Éditorial	1
Nécrologie : Mr Georges Lochet.....	2
Association des Recteurs de Sanctuaire.....	3-4
Un peu d'histoire : à propos de la digue.....	5-10
Travaux d'aménagement de nos jours	11-12
Interview du Directeur Général du syndicat mixte	13-14
Tarifs 2005	15
Archiconfrérie	

Pour tout renseignement complémentaire par courrier :
MAISON DU PÈLERIN, BP 1 – 50170 Mont-Saint-Michel
 Tél. 02 33 60 14 05 – Fax 02 33 60 14 26
 E-mail : sanctuaire.saint.michel@wanadoo.fr
 Internet : <http://catholique – coutances.cef.fr>



Nécrologie



Le 18 novembre dernier, un vieux montois nous quittait.

Georges Lochet est né au Mont Saint-Michel le 12 juin 1913 dans la maison de sa grand-mère, aujourd'hui à l'enseigne de «La Coquille». Il grandit entre son père, pêcheur à pied et aubergiste et sa mère d'origine bretonne, aux côtés de sa jeune sœur Madeleine.

En 1928, à l'âge de 15 ans, il quitte le Mont Saint-Michel pour suivre pendant 3 ans, sa scolarité en Angleterre, au collège Saint-Mary à Southampton. Il en revient en 1931 son diplôme en poche avec une excellente maîtrise de la langue de Shakespeare, maîtrise qu'il conservera intacte jusqu'à son dernier jour.

Très habile, il apprend le travail du bois dont il fera un loisir.

Dès cette époque, il prend part activement à la vie montoise en participant aux côtés de son père aux animations théâtrales qui se tenaient alors au Mont.

En 1953, il épouse une jeune morbihannaise, Simone Lamour, dont il aura 2 enfants et en 1936, tous deux commencent à seconder les parents à la tête de la «Sirène» avant d'en prendre la direction, transformant le bar en restaurant. À cette époque également, il devient secrétaire de mairie, fonction qu'il mettra entre parenthèses au moment de sa mobilisation.

Après la guerre, succédant à son père, il participe à la vie pratique de la commune et assure deux mandats en tant que conseiller municipal jusqu'en 1959. Par la suite, il continue de participer à la vie montoise organisant après les saisons, pour les Montois qui le souhaitent, des voyages qui les conduisent à travers l'Europe : Allemagne, Espagne, Italie, Portugal et jusqu'au Maroc.

En 1978, il quitte la vie professionnelle et se retire, avec son épouse, dans leur maison de Beauvoir.

Il laisse le souvenir d'une personne très sociable, appréciée pour sa gentillesse et son sens de l'humour.

M. et Mme Jean-Yves Lochet

Communiqué de Presse :

L'Association des Recteurs de Sanctuaires s'est réunie pour son congrès annuel au Sanctuaire de Notre-Dame du Sacré-cœur à Issoudun (36) du lundi 24 au mercredi 26 janvier 2005. Cent vingt personnes représentant quatre-vingt seize sanctuaires se sont retrouvées à cette occasion. Étaient également présents les recteurs de Banneux et Beauraing de Belgique, de Fatima au Portugal, de Saint-Charbel au Liban, de Montaldo Dora en Italie.

C'est Monseigneur Hubert Barbier, archevêque de Bourges, qui a présidé la Messe d'ouverture.

Le Père André Fournier, recteur du Mont Saint-Michel et Président de l'association, fixait trois objectifs :

- a) vivre ensemble un temps de convivialité et de fraternité ;
- b) prendre un temps de formation autour du thème déjà abordé lors du congrès 2004 – Les dévotions populaires, déviations, pistes pastorales –.
- c) enfin réforme des statuts pour s'aligner sur la nouvelle organisation de l'Église de France par Provinces et non plus en régions apostoliques.

Au terme de la rencontre il déclarait : *« En ouvrant ce congrès il y a deux jours je fixais trois objectifs à notre rencontre. D'abord que ce soit un temps de rencontre et de convivialité. De ce point de vue je crois que l'objectif est atteint grâce à l'accueil et au service que nous a réservé le sanctuaire d'Issoudun. Temps de rencontres mais aussi temps de réflexion ! Monique Brulin et Philippe Barras (CNPL) nous ont aidé chacun avec leur style à approfondir notre travail autour des pratiques de dévotion populaire. Le sujet n'a pas été épuisé ; nul ne pensait qu'il pouvait l'être. Mais j'espère que ces deux approches nous ont permis de mieux situer notre responsabilité et notre action dans ce que nous mettons en œuvre en face de ce qui est presque toujours un appel à l'aide. Faire découvrir l'amour du cœur du Christ est toujours une mission à remettre en chantier. Le troisième point était la remise en ordre de notre association du point de vue statutaire. Au nom du conseil d'administration sortant je veux vous dire un grand merci pour la confiance que vous nous avez manifesté en votant à l'unanimité le projet que nous vous proposons. »*

Après cinq années à la tête de l'A.R.S., le père Fournier a souhaité passer la main à un nouveau président suite à l'adoption des nouveaux statuts. Le Conseil d'Administration nouvellement élu a donc désigné son nouveau bureau qui est composé de Monseigneur Patrick Jacquin, Notre-Dame de Paris, Président ; P. Hervé Ruault du Plessis, Notre-Dame des Miracles à Villefranche (31), Vice-président ; Sœur Denise Schnabel, Notre-Dame de Benoîte-Vaux, secrétaire ; P. Stéphane Jeanson, Saint-Martin à Tours, Trésorier.

Le nouveau président après avoir remercié ses prédécesseurs pour le travail réalisé et déclaré sa volonté de travailler dans un climat fraternel et apaisé, a proposé que l'association fasse un don au sanctuaire indien de Vailankanni où 1 000 pèlerins ont trouvé la mort lors du raz de marée du 26 décembre. L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'envoyer 1 500 €.

Avant de se séparer, l'A.R.S. a tenu à exprimer son soutien sans réserve au recteur des Saintes-Maries-de-la-Mer, injustement calomnié, dans son désir que soit respecté le droit de tout affectataire, régulièrement désigné, prévu par les lois de séparation de 1905 et 1907. Nous demandons au Préfet concerné de prendre les mesures nécessaires.

Le prochain congrès de l'A.R.S. se tiendra à Paris les 23, 24 et 25 janvier 2006 et la journée du 25 sera commune avec l'Association des œuvres Mariales (A.O.M.).

André Fournier
Ancien président de l'A.R.S.



Patrick Jacquin
Président de l'A.R.S.



extrait du livre

«La Question de la Digue du Mont Saint-Michel», p. 7 à 10
par A. Lecocq
Inspecteur général Honoraire des Ponts et Chaussées (1939)

Comment est née la question de la Digue du Mont Saint-Michel

La digue qui relie le Mont Saint-Michel au rivage a été construite par l'État en 1878-1879. Sans attendre qu'elle fût achevée, on fit campagne pour qu'elle fût supprimée sur une partie de sa longueur aux abords du Mont.

En octobre 1789, M. Turquet, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, fait une enquête au Mont et tente d'obtenir du Conseil Municipal qu'il vote la démolition de la digue sur 300 mètres. Il n'a pas été suivi et le Conseil Municipal a demandé son maintien.

En mai 1881, M. Lockroy, député, chargé du rapport du budget des Beaux-Arts, signale des dégâts importants aux remparts¹, les impute aux «vagues comprimées» par la digue, refuse le crédit de réparation des remparts et conclut à la suppression d'une digue inutile !

Dès 1879, les journaux, *La France* et *Le XIX^e Siècle* s'étaient déjà emparés de la question de la digue du Mont Saint-Michel. Vingt ans plus tard, c'est toute la presse qui fait campagne, toujours pour réclamer la suppression ou la coupure. Les méfaits de la digue ont changé de forme, il ne s'agit plus des vagues comprimées de M. Lockroy : l'on enregistre un relèvement des tangues, un développement des herbues qui paraissent toujours s'étendre ; c'est

1. En février 1881, il s'est produit un éboulement dans les maçonneries des remparts, à l'intérieur, en face de l'Hôtel Poulard, il s'agissait d'un placage de 0,60 m qui s'était décollé. On l'a imputé à la digue.

toujours à la digue que l'on s'en prend, on l'accuse maintenant de favoriser les ensablements dans la baie, on l'accuse de mettre le Mont au péril de la terre !

Il faut protéger le Mont, défendre son insularité et couper la digue ! Toute la presse l'a écrit et le réclame.

Aujourd'hui, alors que l'influence de la digue sur l'ensablement est discutée, c'est au nom de l'Art que l'on réclame la coupure de la digue : pour dégager le pied des tours du Roi et de l'Arcade, la digue s'appuie en effet sur ces tours et enterre leur pied sur une hauteur de trois mètres environ.

Un projet de loi du 21 janvier 1930 a eu en vue la déclaration d'utilité publique de « travaux de dérasement partiel de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel, conformément aux dispositions générales de l'avant-projet du 28 juin 1930, la dépense étant évaluée à 7 500 000 francs. »

Ce projet de loi n'a pas eu de suite.

Le 4 septembre 1936, le Ministre de l'Éducation Nationale ayant fait connaître à son collègue des Travaux Publics qu'il était disposé à faire exécuter, au moyen des crédits de son Département, un projet de dérasement sur une longueur de 500 mètres de la digue du Mont Saint-Michel et demandé que le service des Ponts et Chaussées, lequel serait chargé de la direction des travaux, établisse à cet effet un projet d'exécution, le Ministre des Travaux Publics a répondu à son collègue, le 4 août 1937, qu'après examen en Conseil supérieur des Travaux Publics, il donnait son assentiment à l'exécution, sous certaines réserves, d'un projet qui comporte essentiellement :

– la coupure de la digue insubmersible sur une longueur de 500 mètres à partir du Mont ;

– l'établissement d'une chaussée submersible en pente de deux pour cent sur 208 mètres, raccordant la chaussée de la partie conservée de la digue avec la grève à la cote 12,10¹, chaussée prolongée en palier sur 219 mètres 64, puis en rampe de 1,50 pour cent sur 84 mètres pour aboutir à la porte d'entrée du Mont à la cote 13 mètres 36¹ ;

1. Toutes les cotes seront rapportées au niveau des plus basses mers qui est aussi le zéro des cartes marines.

– l'établissement pour le tramway d'une voie ferrée submersible à l'emplacement de la digue dérasée, avec un profil en long semblable à celui des deux premières parties de la chaussée ainsi que d'une voie de garage et l'aménagement, à l'extrémité de la partie de la digue conservée, d'une nouvelle gare limitée aux dimensions de 2 mètres 50 en hauteur, 6 mètres en largeur et 13 mètres 20 en longueur ;

– l'établissement, de part et d'autre de la voie ferrée, d'un pavage sur 8 000 mètres carrés en moellons, posés de champ, pour le stationnement des automobiles ;

– la construction, à l'ouest de la chaussée submersible, d'une voie ferrée en rails noyés dans le pavage pour un wagon automoteur surélevé, destiné à assurer les communications à haute mer de vive eau ;

– la construction, à l'est et à l'ouest de ces ouvrages, de deux cordons d'enrochements destinés à les défendre contre la mer.

Les réserves mises à l'exécution de ce projet sont les suivantes :

1. Les dépenses d'exécution, évaluées à 10 500 000 francs, seront imputés sur les crédits mis à la disposition du Ministre de l'Éducation Nationale. La direction de l'exécution des travaux sera confiée au service Maritime des Ponts et Chaussées du département de la Manche, agissant pour le compte de l'Administration des Beaux-Arts et en liaison avec le Service d'Architecture des Monuments Historiques ;

2. Les travaux comprendront l'enlèvement de la tanguie qui constitue le noyau de la digue dans la partie à déraser ;

3. La passerelle provisoire destinée à assurer les communications pendant l'exécution des travaux sera en bois ;

4. La surface du parc de stationnement définitif pour automobiles sera portée de 8 000 à 10 000 mètres carrés ;

5. La chaussée submersible aura sur toute la longueur une largeur de six mètres au moins ;

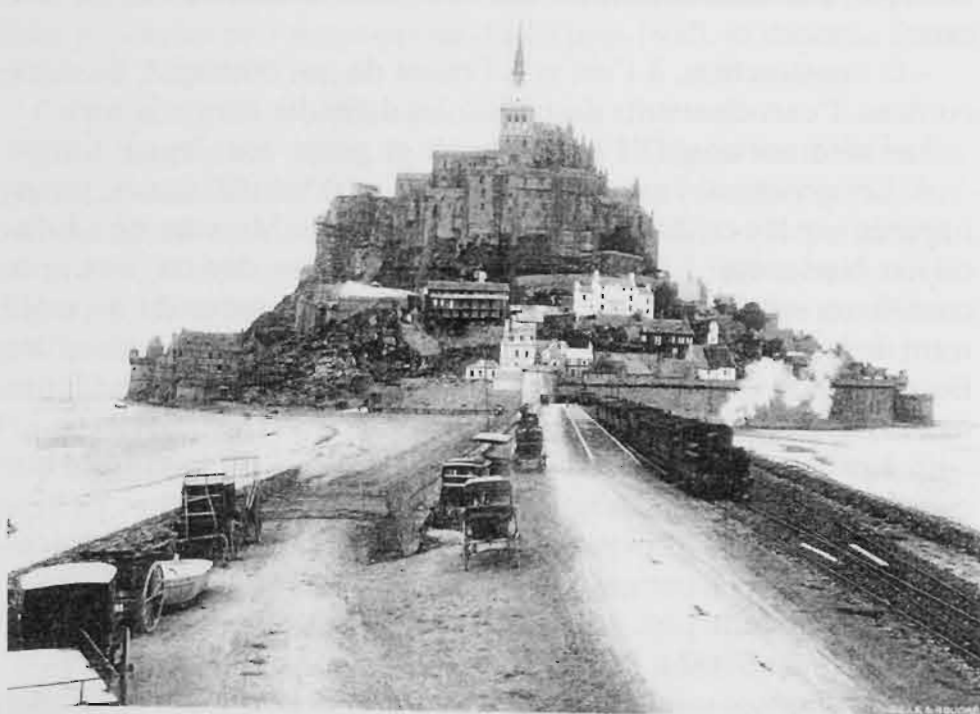
6. Les projets d'exécution seront soumis à l'agrément préalable du Ministre des Travaux Publics ;

7. L'Administration des Beaux-Arts aura, à partir de la mise en service des ouvrages, à assurer :

a) dans la mesure des besoins, et même de nuit en cas d'urgence (secours médicaux, etc.), le fonctionnement du wagon automoteur

destiné à permettre, dans les périodes où la chaussée submersible sera couverte par la marée, l'accès du Mont et le départ des voyageurs, le transbordement par ce moyen devant être gratuit pour les habitants du Mont et les personnes appelées au Mont pour l'exercice de leur profession (médecins, fonctionnaires, etc.).

b) le nettoyage d'un passage convenable pour l'accès ou le départ des voyageurs, sur la chaussée submersible dès que celle-ci émergera à mer baissante.



Conséquence d'une coupure de la digue au point de vue du tourisme

Dans son ouvrage sur le Mont Saint-Michel, M. Germain Bazin écrit : « le deuxième grief qu'on fait à la digue est qu'elle défigure le site par son aspect industriel et moderne. Ce grief est bien exagéré. La digue, maintenant plus qu'à demi-séculaire, envahie par la criste marine, s'est incorporée au paysage, et j'avoue n'avoir été jamais choqué par son aspect au cours de mes nombreux séjours au Mont, en toutes saisons. Évidemment, il serait préférable de la voir disparaître, mais à condition qu'elle ne fût pas remplacée par quelque chose de beaucoup plus laid ; or, dans l'état actuel des projets, c'est ce qui aurait lieu. L'intérêt général

aussi bien que particulier défend de rendre inaccessible un lieu où sont venues, en certaines années, plus de six cent mille personnes ».

Le tourisme au Mont Saint-Michel est actif de juin à septembre ; pendant les mois d'avril et de mai, à l'occasion des fêtes de Pâques et de la Pentecôte, il y a quelques journées de forte circulation, mais c'est surtout pendant le mois d'août que la fréquentation du Mont par les touristes est grande !

Aucune voiture ne peut entrer dans le Mont ; les automobiles, cars et voitures particulières doivent séjourner sur la grève plus ou moins mal aménagée ou bien rester sur la digue elle-même.



Le retour du Mont Saint-Michel

Le nombre des véhicules est considérable; la municipalité, qui fait faire des comptages intéressants, a enregistré le passage et le stationnement de 940 véhicules le 31 mai 1936 (Pentecôte), 912 le 16 août de la même année; on a même compté 1 157 voitures le 14 août 1933. Dans ces chiffres, ne sont pas comptés les cars, les voitures appartenant à des loueurs, les voitures stationnant sur la digue, il faut majorer ces chiffres de 20 % pour avoir le nombre total de véhicules; c'est de 1 200 à 1 400 voitures et cars qu'il faut envisager aux jours de grande affluence.

Une telle accumulation de véhicules n'est pas sans présenter des inconvénients sérieux, qui seraient considérablement accrus avec la coupure.

Chaque année, au moment des grandes marées, quelques voitures sont surprises par l'arrivée du flot; il se trouve toujours quelques hommes de bonne volonté pour les pousser jusqu'à la rampe de sortie, la distance à franchir est de quelques dizaines de mètres, c'est toujours chose facile.

Mais qu'arriverait-il si pareille négligence se produisait avec une coupure de 500 mètres? C'est 300 ou 400 mètres qu'il faudrait faire pour atteindre la rampe d'évacuation, et l'on aurait alors à lutter contre des courants traversiers considérablement gênants. Il faudra une police particulièrement bien faite et sévère et même prévoir des moyens de dépan-

nage pour éviter les accidents. Ce sont là de simples sujétions, c'est vrai, mais il sera tout de même bon de s'en préoccuper.

La sortie et l'évacuation des voitures se fera uniquement par la digue, c'est bien ce qui a lieu actuellement mais le nombre des voitures stationnant sur la grève sera beaucoup plus grand que maintenant, il y aura en effet moins de place sur la digue!

Les automobilistes ne répugneront-ils pas à faire plusieurs centaines de mètres avec une couche plus ou moins épaisse de tange mouillée et gluante? Si oui, les automobilistes auront la ressource de laisser leurs voitures à la Caserne et de faire à pied les dix-huit cents mètres de la digue actuelle.

Les piétons n'auront pas d'autre ressource que de subir cette tange.

Pendant la période d'exécution des travaux – et il faut bien compter qu'ils dureront au moins trois ans – l'accès au Mont sera extrêmement difficile pour tous, y compris le ravitaillement. Il faudra admettre le stationnement sur une plateforme provisoire qui sera aménagée, nécessairement, à plus de 500 mètres du Mont.

Ces conditions sont-elles faites pour développer le tourisme au Mont Saint-Michel? C'est douteux. Il est bien à craindre que la coupure de la digue ne soit préjudiciable au développement du tourisme.

Travaux d'aménagement au Mont Saint-Michel



2005-2009

Les travaux hydrauliques

Ils accompagnent la réalisation du barrage et s'échelonnent sur 5 années.

- remise en eau de l'anse de Moidrey et curage du lit du Couesnon en amont du barrage;
- à l'aval du barrage, réalisation du seuil de partage et des épis ouest permettant une mise en fonction du barrage en 2007 mais uniquement dans son chenal ouest;
- en toute fin de programme (2008-2009), réalisation des épis du chenal est, destruction des parkings existants (aujourd'hui 15 hectares sur les grèves) et de la digue-route de 1879.

2004-2007

Le barrage sur le Couesnon

Sa conception est très avancée; les études de projet vont maintenant s'enchaîner jusqu'à la consultation des entreprises au niveau européen. **Le barrage sera livré en 2007, après deux ans et demi de travaux, ce qui fera de cet ouvrage le premier acte de l'opération.** Pendant ses deux premières années de fonctionnement, le barrage réalisera un travail progressif de creusement du nouveau chenal du Couesnon dans la baie, les chasses emportant avec elles plusieurs dizaines de milliers de m³ de sédiments.

Missions des aménagements hydrauliques

- augmenter la capacité hydraulique du fleuve pour donner de l'efficacité aux chasses gérées par le barrage;
- pour ce faire, créer une réserve d'eau complémentaire en amont du fleuve (anse de Moidrey) aménagée en zone humide pour la faune et la flore;
- séparer le cours aval du Couesnon en deux chenaux qui passeront à l'est et à l'ouest du Mont;
- favoriser la divagation du Couesnon sur les grèves (épis) pour entretenir un paysage de grèves changeantes.

Missions du futur barrage

- approvisionner la réserve en eau de l'anse de Moidrey;
- redonner force au Couesnon en générant des chasses qui repousseront les sédiments accumulés autour du Mont Saint-Michel;
- permettre d'observer le spectacle des marées, le déferlement du mascaret et le jeu des vannes s'ouvrant avec les marées;
- former un pont-promenade entre les 2 rives du Couesnon;
- offrir un promontoire idéal, tourné vers le Mont Saint-Michel.

2006-2008

Le parc de stationnement – Les navettes de transport public

Les études de conception des navettes de transport public « le Passeur » aboutiront à la réalisation d'un prototype soumis à des tests puis à la construction en petite série (une quinzaine de véhicules sur pneumatiques de 100 places chacun). Pour le parc, la consultation des entreprises au niveau européen sera lancée en 2005.

Le parc de stationnement et les premières navettes seront mis en exploitation fin 2007 afin de libérer l'espace nécessaire à la réalisation du pont-passerelle aujourd'hui occupé par les parkings. La montée en puissance de l'exploitation sera progressive avec la livraison de l'ensemble de la flotte des navettes pour la saison 2008.

Missions du futur parc de stationnement

- offrir 4 125 places de stationnement dans un cadre paysagé, entre bocages et polders;
- proposer des services aux visiteurs et un centre d'information touristique;
- servir de point de départ aux navettes et aux cheminements piétonniers.

Source: Le groupement lauréat, Cabinet HYL, paysagistes et urbanistes P. Hannetel / A. Yver / C. Laforge), Paris / Bruno Mader, architecte / Bureau d'études SOGETI / COSIL, éclairage.

2006-2009

Les ouvrages d'accès au Mont Saint-Michel

Ils se composent d'une partie pleine, inscrite sur le terrain consolidé des herbus, à laquelle succède un pont-passerelle d'environ 900 mètres qui franchira le futur chenal est du Couesnon et les grèves. Un terre-plein surmonté d'un gué submersible achève le parcours, donnant accès au Mont Saint-Michel.

La première séquence d'ouvrage (la partie pleine) démarrera en 2006. Le pont-passerelle ne pourra être réalisé qu'en 2008, après le basculement du parc de stationnement sur le continent, puis que son tracé traverse les parkings actuels.

L'ensemble des ouvrages d'accès sera livré au début de l'année 2009, ce qui terminera la phase de construction de l'opération. La destruction de la digue-route actuelle, utile jusqu'au dernier moment à l'accès au Mont, sera réalisée dans les mois qui suivront avec les derniers aménagements hydrauliques. Le chenal pourra alors être mis en service, et les chasses du Couesnon commenceront à abaisser le niveau des grèves. On estime que 80 % des effets hydrauliques seront réalisés dans les huit ans.

Missions du futur pont-passerelle

- remplacer, sur près d'1 km, l'ancienne digue-route;
- laisser passer le flot des marées et l'eau du Couesnon;
- substituer l'ancienne chaussée la fluidité d'une passerelle;
- permettre aux visiteurs d'atteindre le rocher de l'Archange au terme d'un véritable parcours d'approche.

Source: Le groupement lauréat, Feichtinger Architectes, Dietmar Feichtinger, architecte, Paris / BET Schlaich, Bergermann & Partner, Stuttgart.

Interview

de M. François-Xavier de Beaulaincourt,

Directeur Général du Syndicat Mixte

– à propos des travaux du Mont Saint-Michel

1) La presse s'est fait l'écho du début des travaux pour 2005, d'après ce que vous savez, quel sera le calendrier pour cette année?

Les travaux ont effectivement commencé en janvier dans l'Anse de Moidrey avec les travaux préparatoires à la création de la réserve d'eau et les mares provisoires pour les péloxytes ponctués (ces petits crapauds protégés). Ensuite il y aura des déviations de réseaux et des travaux préparatoires dans l'emprise du futur parking. Et, en fin d'année, le démarrage tant attendu des travaux du nouveau barrage sur le Couesnon. Le planning prévisionnel prévoit ensuite le démarrage de la construction des autres ouvrages qui s'étale en 2006 pour le parking et en 2007 pour les ouvrages d'accès au Mont (digue et pont passerelle). Il est prévu que la navette soit opérationnelle en basse saison 2008/2009, au moment de la destruction du parking actuel. Le chantier se terminera en 2010 par la destruction de la digue route actuelle.

2) Certains disent que pendant la haute saison la navette aura du mal à assurer les déplacements parking Mont et retour, qu'en est-il exactement?

Il n'y a pas d'inquiétude à avoir: tout système de transport est dimensionné pour la pointe du trafic: pour le Mont il y a une centaine de jours de pointe par an avec une prévision de trafic de 3 000 personnes par heure et par sens: c'est important et tout à fait surmontable techniquement. Pour assurer cela il faut un parc d'une douzaine de navettes en ligne simultanément. Chaque navette a une capacité d'environ 130 personnes, et pour être certain d'avoir toujours 12 navettes disponibles aux heures de pointe, malgré les temps d'immobilisation pour la maintenance, nous devons en acheter 14. Nous prévoyons un départ de chaque terminus toutes les 2'30/3' aux heures de pointe en saison pleine et au maximum toutes les 20' aux heures creuses des jours de basse saison. Enfin pour répondre au mieux aux besoins des touristes nous prévoyons d'exploiter cette navette 17 heures par jour.

3) La solution d'une navette des montois disponible 24 h/24 semble une aberration économique, une évolution du dossier sur ce plan est-elle encore possible?

Vous savez que les solutions décidées sont issues d'un long processus de 4 années de discussions, de présentations et autres concertations. La situation actuelle du projet est consensuelle même si vous indiquez qu'elle n'est pas la meilleure pour certains. Je reconnais que pour les résidents permanents du Mont la solution future est moins confortable qu'aujourd'hui... mais peut-on encore accepter un stationnement au pied du Mont? Pour autant aujourd'hui tout n'est pas encore figé et notamment la solution concrète de la navette des montois: donc le principe d'une évolu-

tion de cet aspect du dossier me semble encore possible, bien sûr à condition qu'elle ne remette pas en cause « les fondamentaux ».

4) Beaucoup de Montois s'inquiètent des dispositions prévues pour l'arrivée des visiteurs et des pèlerins en cas de marée. Pouvez-vous préciser comment et par où se fera l'entrée dans le Mont ?

Il faut d'abord préciser que cette question n'est pas du ressort du Syndicat Mixte dont la compétence s'arrête au pied du Mont Saint-Michel : la solution retenue pour l'accès piéton dans le Mont à marée haute est sous maîtrise d'ouvrage du Ministère de la Culture. Cela dit, il y a bien sûr concertation entre les entités concernées et notamment avec les services de secours afin d'assurer la parfaite sécurité du site et des personnes en toute circonstances.

Pour la majorité des marées, l'accès se fera par la porte de l'avancée : la côte de niveau du gué est prévue pour cela. À partir des coefficients de marée de 90, la porte de l'avancée ne sera plus praticable à pieds secs (soit environ 120 heures par an, en sachant que les pleines mers correspondantes sont toujours entre 7 h et 10 h, le matin et le soir – donc aux heures de moindre affluence), il convient d'envisager un autre accès pour les piétons : la solution retenue, actuellement, passe par un nouveau cheminement qui démarre entre « les fanils » et la porte de l'avancée, sur le rocher, au-dessus et derrière l'office du tourisme. Ce cheminement redescend vers la grande rue un peu avant le restaurant de la mère Poulard. Dans tous les cas, même lorsque le gué est immergé, l'accessibilité des véhicules de secours est possible avec des engins de type 4x4, de même le nouveau cheminement piéton sera accessible aux secours et dimensionnée pour permettre l'évacuation par brancard.

5) Votre engagement comme chrétien et « amoureux » du Mont est très profond, que représente pour vous la figure de Saint-Michel ?

C'est vrai que j'ai un attachement tout particulier pour le Mont Saint-Michel et la baie : c'est lié à mon histoire et c'est à la fois la source et fruit de mon cheminement personnel. Pour moi, plus encore qu'un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco, le Mont Saint-Michel est un phare spirituel, chaque page de sa longue histoire témoigne d'ailleurs de ses racines chrétiennes. Ainsi, pour le chrétien que je suis, travailler pour ce projet est une chance que je mesure parfaitement, chaque jour, et je vous assure que je savoure cette grâce sans modération ! Cela dit l'enjeu du projet est de taille et je considère que nous avons obligation de résultat. Je suis confiant et serein, par nature, par la nature des lieux et parce que je constate que pour tous ceux qui travaillent sur le projet, chrétiens ou non, il y a le souci de donner le meilleur et de faire au mieux : j'y vois évidemment que consciemment ou non chacun est « inspiré » par la qualité exceptionnelle de site.



L'ARCHICONFRÉRIE DE SAINT-MICHEL

L'Archiconfrérie a pour but de permettre une large union de prière entre tous ses membres, en lien avec les célébrations qui se déroulent au sanctuaire de l'Archange.

Chaque jeudi, une Messe est célébrée dans l'église Saint-Pierre du Mont-Saint-Michel pour les membres associés vivants et défunts.

Chaque mois, du 15 au 23, une neuvaine de prières est assurée par le sanctuaire et chaque membre de l'Archiconfrérie est invité à s'y associer, là où il se trouve. Un livret comprenant les prières spécifiques à cette neuvaine est remis à chaque associé lors de son inscription.

Pour être inscrit ou faire inscrire quelqu'un à l'Archiconfrérie, il faut avoir plus de 10 ans, il suffit de donner le nom, le prénom, le lieu de résidence et l'année de naissance. Des sommes d'argent peuvent être valablement inscrites sur le site et rayées. Une offrande permettant de couvrir les frais d'inscription est recommandée (voir ci-dessous).

Les défunts ne peuvent être membres de l'Archiconfrérie. Mais leurs noms peuvent être inscrits sur un registre particulier qui leur permet de bénéficier des Messes célébrées tous les jeudis au Mont-Saint-Michel aux intentions de tous ceux qui sont recommandés.

Les enfants de moins de 10 ans peuvent être mis sous la protection de Notre-Dame des Anges et de Saint-Michel.

Pour resserrer davantage les liens qui existent entre les associés et être informé de la vie du sanctuaire, il est recommandé de s'abonner à la revue **LES ANNALES**, publiée 5 fois par an (voir page 5).

Offrandes recommandées :

- Inscription à l'Archiconfrérie (une fois pour toute) : 8,00 €
- Un adulte : 8,00 €
- Un défunt : 8,00 €
- Un enfant (jusqu'à 10 ans) : 8,00 €
- Neuvaine de veillées : 8,00 €
- Messe : 15,00 €
- Neuvaine de Messes (9 jours de suite) : 150,00 €
- Trentaine (30 jours de suite) : 525,00 €
- Annuel (1 messe par semaine pendant 1 an) : 855,00 €

Pour les offrandes détaillées ci-dessus envoyez vos chèques ou CCP à l'ordre de :

SANCTUAIRE DU MONT-SAINTE-MICHEL
B.P. 1 - 50170 LE MONT-SAINTE-MICHEL

ŒUVRES CATHOLIQUES DU MONT-SAINTE-MICHEL

L'Association des Œuvres Catholiques du Mont-Saint-Michel, se met à votre disposition pour vous permettre d'acquiescer les objets de piété ou les ouvrages susceptibles d'aider votre prière en lien avec l'Église catholique et le sanctuaire de l'Archange au Mont-Saint-Michel

vous pouvez passer votre commande

Articles	Pro Unitaire	Quantité	TOTAL
OBJETS DE PIÉTÉ :			
Dizainier bois	1,00 €		
Dizainier métal (diamètre 15 mm) (7 mm - 21 mm)	1,00 €		
Scapulaire	5,00 €		
Médaille Saint-Michel (diamètre 15 mm) (15 mm)	2,50 €		
Médaille Saint-Benoît (diamètre 20 mm) (20 mm)	5,00 €		
Médaille Saint-Benoît (diamètre 15 mm) (15 mm)	2,50 €		
Saint-Michel en pure dent	5,00 €		
Croix argent avec chaîne	8,00 €		
Croix or (plaqué) avec chaîne	8,00 €		
Croix pax avec cordon	2,50 €		
Chapelet de Saint-Michel (premier) (bois ou 15 vers)	8,00 €		
Chapelet ordinaire (5 x 10) (premier) (bois ou 15 vers)	8,00 €		
Chapelet du Rosaire (15 x 10) (premier) (bois ou 15 vers)	15,00 €		
Croixifix bois et bronze	14,00 €		
Statue de Saint-Michel en résine imitation bois bronze (15 cm) imitation bois bronze (voire de 10 cm) (hauteur 30 cm)	25,00 € 55,00 €		
Statue de Saint-Michel en plastique (hauteur 30 cm)	5,00 €		
Sous Total			

Frais de port et d'expédition : jusqu'à 8,00 € - rajouter 1,50 € de port jusqu'à 15,00 € - rajouter 5,00 € de port jusqu'à 30,50 € - rajouter 8,00 € de port

Articles	Pro Unitaire	Quantité	TOTAL
LIBRAIRIE			
Livret du Pèlerin avec toutes les prières à Saint-Michel (Neuvaine et chapelet)	5,00 €		
Le Mont-Saint-Michel : Un moine raconte son abbaye. (H. P. Valentin)	8,00 €		
Touristes et pèlerins au Mont-Saint-Michel	1,00 €		
Les belles légendes du Mont-Saint-Michel	4,50 €		
Prières de la famille	5,00 €		
Nous avons bâti le Mont-Saint-Michel (L. Caulier)	5,00 €		
Saint-Michel protecteur du Peuple de Dieu (Renouin (nouvelle))	7,00 €		
Chacun cherche son ange (A. Lenoir)	11,40 €		
Monsieur de l'Occident (H. X. Vergot)	12,00 €		
Qui sont les anges (M. P. Caubich)	12,96 €		
Les anges (tous parfort (M. A. C. Kenna))	15,50 €		
Entre ciel et mer, le Mont-Saint-Michel (H. P. Ingouville)	15,80 €		
Promenade au Mont-Saint-Michel (H. Ingouville)	15,90 €		
Enquête sur les anges (A. Bernet)	20,58 €		
Sous Total			

Pas d'envoi contre remboursement - Paiement par chèques ou CCP à l'ordre de : **SANCTUAIRE DU MONT-SAINTE-MICHEL**
B.P. 1 - 50170 LE MONT-SAINTE-MICHEL

ATTENTION ! Suite à un problème sur notre fichier informatique, même si vous êtes inscrit auparavant, merci de bien vouloir nous renvoyer impérativement votre bulletin d'abonnement ci-dessous.

LES ANNALES DU MONT SAINT-MICHEL

(Bulletin du Sanctuaire, du Pèlerinage et de l'Archiconfrérie)

BULLETIN D'ABONNEMENT

Pour être informé de la vie du Sanctuaire du Mont Saint-Michel, pour enrichir sa connaissance historique et culturelle, pour aider à la prière et pour maintenir un lien entre tous ceux que l'aventure spirituelle du Mont Saint-Michel intéresse. Cette revue paraît cinq fois par an.

- OUI, je m'abonne aux « Annales du Mont Saint-Michel »
 OUI, j'offre un abonnement

Tarifs: France & DOM, TOM: 12 €
Étranger: 15 €

Le présent bulletin et votre règlement par Chèque Bancaire ou CCP à l'ordre de: « Sanctuaire du Mont Saint-Michel » sont à retourner à l'adresse suivante:

Boîte Postale 1
F-50170 LE MONT SAINT-MICHEL

Les chèques étrangers sont refusés, seul le mandat international en euros est accepté.

Bénéficiaire:

Monsieur*, Madame*, Mademoiselle*, autre:

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Pays:

* Rayez la mention inutile

AMIS DÉFUNTS RECOMMANDÉS

Gustave LEBAS
Marie-Thérèse LEBAS
Marcel COUSIN
Marcelle GOSSET
André GOSSET
Jean VILLENEUVE
Marie VILLENEUVE
Roger SENTENI
Arthur-Émile LAMBINET
Julia POUPLIER-LAMBINET
Guy LÉONARD
Angèle LAURENT-LÉONARD
Marcel LAMBINET
Georges VIGNIER
Marie-Antoinette JULLION-VIGNIER
Père Roland KIPP
Mathilde RAGENNOT
Paule PAME
Georgette ROME
Adeline ANDRIEU
Martial PARIS
Émile FARGEAUDOU

Victor SARRADO
Élise TAULER
Anne TOULAN
Jean-Pierre TOULAN
Père Michel BROUTA
Palmyre CHIROL
Paul FOLLIO
Marguerite FOLLIO
Michel LESERT
Julia SANZ
Lucio PINILLA
Léon RIVAS
Ricarda GARCIA
Eusebia PINILLA
Georges CORDONNIER
Paul VERRIER
Manuela ROMÉRO
Juan RODRIGUEZ
Lorenza TIMON-TIMON
Prudencio TIMON-PEREZ
Francisco RODRIGUEZ-ROMERO
Olivier DUARTE

ENFANTS CONSACRÉS À NOTRE DAME DES ANGES

Cyprion BIDAL-VASSAS
Ruben LISO
Calvin LISO
François SOURDIN
Caroline COTTIER
Vivienne HENRY
Raphaël HABRARD
Anne-Claire VENET
Camille GUEROULT
Léonore CHIROL
Clotilde CHIROL
Joseph CHIROL



Reine des anges, réjouis-toi !
Déjà l'Église en toi contemple
La création transfigurée :
Fais-nous la joie de partager
L'exultation de ta louange.

Célébration des Rameaux

Dimanche 20 mars 2005

11 h 30 : Bénédiction des Rameaux et procession avec le pèlerinage
des étudiants de l'Ouest à l'entrée de la ville

12 h 00 : messe à l'église Saint-Pierre

12 h 15 : Messe à l'Abbaye

Semaine Sainte au Mont Saint-Michel

Jeudi 24 mars 2005

Office de la Cène

18 h 00 : Abbaye

Vendredi 25 mars 2005

Chemin de Croix

15 h : rendez-vous à l'entrée de la ville

Office de la Croix

18 h 30 : abbaye (ouverture des portes 18 h 20)

Samedi 26 mars 2005

Vigiles de Pâques

21 h 30 : abbaye (ouverture des portes 21 h)

Dimanche 27 mars 2005

Pâques 11 h : messe à l'église Saint-Pierre

12 h 15 : messe à l'abbaye (ouverture des portes 12 h)

Lundi 28 mars 2005

11 h : messe à l'église Saint-Pierre

Pas de messe à l'abbaye



ALLELUIA